

Collecte des ordures ménagères - Programme d'acquisition de conteneurs pour l'année 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année, un programme d'acquisition de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères est proposé au Conseil Municipal.

Le programme 1992 est établi sur 3 points principaux :

- le renouvellement partiel habituel et la maintenance du parc actuel qui compte à ce jour 18 000 récipients ;
- des opérations spécifiques de remplacement de récipients en service depuis 1978 dans des grands ensembles tels que la ZUP de Planoise ou les «408» rue Brulard ;
- la poursuite de l'extension de la collecte mécanisée.

La dépense envisagée pour l'acquisition de ces conteneurs de capacité diverse (120, 240, 500, 750 et 1 100 litres) est de 1 250 000 F.

Ce dossier, déjà évoqué en Commission Environnement, a été examiné à nouveau par cette Commission le 4 décembre 1991.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- 1) approuver le présent programme d'investissement du Service Parc Auto et Déchets ;
- 2) autoriser M. le Député-Maire à signer les différents marchés et contrats à intervenir après appel d'offres, ainsi que les avenants permettant l'exécution complète des prestations, y compris les prestations supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au chapitre 906/90/2147/00507 Code Service 32000, du budget de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.